

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS est, par les présentes, donné que le comité de démolition de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande d'autorisation de démolition pour le bâtiment portant le numéro civique :

7473, avenue Champagneur

et ce, le **mardi 8 septembre 2020, à 18 h**, par vidéoconférence.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 et la résolution CA20 14 0170 du conseil d'arrondissement extraordinaire du 18 juin 2020, cette demande fera l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours du **19 août au 2 septembre 2020 à 16h30** au cours de laquelle toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou faire connaître son opposition motivée par les moyens suivants :

- À l'adresse courriel suivante : **vsp.urbanisme@montreal.ca** en incluant obligatoirement les informations suivantes :
 - Nom et prénom
 - Adresse résidentielle
 - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

- Par la poste à l'adresse suivante :
 - Service du greffe
 - Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
 - 405, avenue Ogilvy, bureau 200
 - Montréal (Québec) H3N 1M3

Au début de la consultation écrite, l'ensemble de la documentation relative à la demande sera disponible en ligne à l'adresse internet suivante : **<https://montreal.ca/villeray-saint-michel-parc-extension>** à la rubrique « Conseil d'arrondissement et consultations publiques ». L'enregistrement de la séance du comité et le rapport de la consultation écrite seront disponibles à l'adresse ci-dessus le plus tôt possible après la séance.

En tout temps, il est possible de contacter la personne en charge du dossier à la Direction du développement du territoire de l'arrondissement au **514-868-8716**.

Fait à Montréal, le 14 août 2020

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

Publication : [Site internet de l'arrondissement](#)